

RAPPORT DE VÉRIFICATION



TERIDEAL - TARVEL
90 RUE ANDRE CITROEN
69740 GENAS

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp lacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Machine	Machine mobile de terrassement	KUBOTA	BC-961-LF // TR195	TERIDEAL - Depot de GENAS 69740	4		

Adresse d'intervention :
DEPOT
90 RUE ANDRE CITROEN
69470 GENAS

Mission réalisée le 20/07/20
Accompagnateur : Philippe Responsable

N° d'affaire : 2001EN1G4000019/16000

Désignation : ENTREPRISE TERIDEAL TARVEL - MATERIELS DE LEVAGE-Vérification gé

N° intervention : EN1G4200700000000264

Date du rapport : 20/07/2020 - Référence du rapport : EN1G4/20/2205

Référence site : TERIDEAL - Depot Genas 69470

 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - EDT491542

Agence C&I Lyon

Pôle Chantier et Installation Sud - SOCOTEC EQUIPEMENT - 11 rue Saint-Maximin - 69003 LYON

Tél. : 04 72 11 45 43

Email : laurent.cremoux@socotec.com

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guynacourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M TRUMET Jonathan

Nombre de pages : 4

MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Machine mobile de terrassement
Constructeur / Marque	KUBOTA
Type	ST3
Numéro de série	STC5120
N° immatriculation véhicule	BC-961-LF
N° ou repère client	TR195
Année de fabrication	2001
Marquage	CE

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Energies mises en oeuvre	Thermique
Modes de fonctionnement présents sur l'équipement	Fonctionnement de conduite simple
Nombre de postes de travail lors de la vérification	1 poste de travail
Nombre de postes de travail disponibles	1 poste de travail
Autres caractéristiques principales	Tracteur monté sur pneumatiques.

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Moyens d'accès aménagés	Oui
Structure de protection	ROPS (Retournement)
Dispositif limitant l'utilisation	Clé
Protecteurs fixes	Oui
Frein de parking	Oui
Signalisation asservie au recul de l'équipement	Sonore
Signalisation routière	Oui
Eclairage de la zone de travail	Oui

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation pris en référence	Arrêté du 05/03/1993 (modifié) et article R.4323-23 du code du travail
Périodicité réglementaire (mois)	12
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Machine en service, essais de fonctionnement réalisés
Modes de fonctionnement lors de la vérification	Fonctionnement simple.
Lieu de vérification / Emplacement	TERIDEAL - Depot de GENAS 69740
Modifications apportées sur la machine	Aucune information communiquée par l'accompagnateur.

5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Etat du poste de conduite / Siège	Le siège du poste de conduite est détérioré. Le maintien de l'opérateur dans des conditions d'ergonomie acceptables n'est plus assuré. Remettre en état le siège ou le remplacer le siège.	1
Etat du poste de conduite / Dispositif de retenu sur le siège	La ceinture de sécurité a été déposée. La retenue du conducteur n'est plus assurée en cas de chocs, de basculement ou de retournement de la machine. Remettre en place une ceinture de sécurité conforme au modèle d'origine.	2
Etat des dispositifs d'alerte et de signalisation / Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, indicateurs, appareils de mesure, ...)	L'avertisseur sonore ne fonctionnent pas. Remettre en état de fonctionnement le klaxon.	3
Etat des dispositifs d'alerte et de signalisation / Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)	Feu arrière droit détérioré.	4

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Machines et autres équipements de travail

Etat général	Equipement hydraulique
• Zone de travail et de circulation	• Equipements hydrauliques
• Moyens d'accès aménagés	• Liaisons et raccordements
• Stabilité / Fixation au sol	• Niveaux / Pression
• Eléments constitutifs et matériaux	• Filtres
• Propreté / Fuites	Equipement pneumatique
• Eclairage	• Equipements pneumatiques
Poste de conduite	• Liaisons et raccordements
• Eléments constitutifs	• Pression
• Cabine	• Filtres / Echappements
• FOPS - ROPS	Protecteurs
• Siège	• Outil noyé
• Dispositif de retenu sur le siège	• Protecteurs fixes
Organes de service	• Protecteurs mobiles / dispositif de verrouillage
• Organe de mise en marche	• Protecteurs mobiles / dispositif d'interverrouillage
• Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail	• Protecteurs réglables
• Organe(s) d'arrêt d'urgence	Dispositifs de protection
• Dispositif limitant l'utilisation	• Barre, bord ou câble sensible, tapis sensible
• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)	• Cellule, barrage immatériel, scrutateur laser
Dispositifs d'alerte et de signalisation	• Commande bi-manuelle
• Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)	• Pédale
• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)	• Autre dispositif de protection (2)
• Indications relatives aux modifications des conditions de fonctionnement	Dispositifs de sécurité spécifiques
• Indications relatives au sens de rotation et à la vitesse de fonctionnement	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque machine (2)
• Avertissements / consignes	Gestion des sources d'énergies
Eléments mécaniques	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Eléments mobiles	Equipements relatifs à la mobilité
• Réglage des fins de course	• Eléments de liaison au sol : roues, pneumatiques, chenilles, ...
• Embrayage / Freins	• Direction (volant, pédale, ...)
• Boîte à cames	• Réservoir de carburant
• Fixation de l'outil / équipement interchangeable	• Echappement
Equipement électrique	• Batterie
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)	• Frein de service, de secours et de parking
• Equipements électriques	• Sécurité de présence du conducteur
• Liaisons et raccordements	• Signalisation asservie au recul de l'équipement
• Interconnexion des masses métalliques	• Signalisation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.